

M. Lang: Je suis très étonné de voir que le député de Calgary-Nord ne comprend pas que, si un rapport comporte certaines accusations et allégations sans fondement pouvant donner lieu à des poursuites, on ne puisse se permettre dans un système comme le nôtre de le publier, et il ne sera pas publié, à moins que des accusations soient portées.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES PROPOS PESSIMISTES DU MINISTRE DU TRAVAIL QUANT À L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT ONTARIEN DANS L'AFFAIRE DU SIM

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Il semble que le rapport ne servira qu'à l'édification des membres du cabinet. Je voudrais poser une dernière question au ministre du Travail. Sachant que le ministre n'aime pas répondre à des allusions voilées et à bon droit—ce qui d'ailleurs l'inquiète—peut-il informer la Chambre des circonstances qui l'ont poussé à laisser entendre que les autorités de l'Ontario étaient étrangement peu serviables—j'insiste sur le mot étrangement—le ministre ne pense-t-il pas que c'est là la sorte d'allusion voilée au sujet de laquelle il a manifesté son inquiétude?

Des voix: Oh, oh!

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur...

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, j'ai formulé ma question pour savoir si le ministre...

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Le ministre voudrait-il bien expliquer à la Chambre pourquoi il s'est servi du mot «étrangement»? C'est ce que j'essaie de découvrir. Est-il disposé à se confier à nous?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu à cette question lorsque j'ai parlé de ce sujet à la Chambre la semaine dernière, mais je veux bien me répéter pour l'édification de l'honorable député. Lorsque les ministres provinciaux demandent une enquête fédérale à propos d'une question, comme ce fût le cas dans l'affaire qui nous occupe, et que, tout en demandant cette enquête ils disent qu'ils vont envoyer à Ottawa des renseignements pour nous permettre de tirer une conclusion, et que les renseignements promis mettent des semaines à venir à tel point que, las d'attendre, on doit aller les chercher nous-mêmes, je suis bien obligé d'employer l'expression que j'ai utilisée hier «étrangement peu serviables».

Des voix: Bravo!

Questions orales

LA SANTÉ

LES MESURES GOUVERNEMENTALES ENVISAGÉES POUR LA RÉPRESSION DU TRAFIC DE LA CHAROGNE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je voudrais lui demander ce qu'il a fait quand il a constaté en 1973 et au début de 1974 que de la charogne était vendue au Québec. A-t-il fait des démarches pour s'assurer que le système d'inspection fonctionnant dans cette province était efficace et, s'il ne s'est pas adressé au gouvernement du Québec à ce sujet, qu'a-t-il alors fait pour empêcher que de la charogne soit vendue aux Canadiens, comme c'était son devoir?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je crains que le chef de l'opposition ne se transforme en vieux phonographe faisant toujours tourner le même disque. J'ai répondu plusieurs fois très clairement à cette question.

Des voix: Oh, oh!

● (1500)

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai déjà signalé au cours de la présente période des questions que, si l'on posait de nouvelles questions à ce sujet, il devrait s'agir d'un aspect nouveau.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, sauf votre respect, je dois dire qu'il s'agit d'un nouvel aspect de la question. Je ne demande pas au ministre pourquoi il n'a pas intenté de poursuites judiciaires. Je lui fournis l'occasion de dire à la Chambre et aux Canadiens ce qu'il a fait, s'il a vraiment fait quelque chose, pour s'acquitter de ses responsabilités.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Je le répète, la situation est très simple, monsieur l'Orateur, et le chef de l'opposition dénature à nouveau les faits dans le préambule de sa question.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: J'ai dit à maintes reprises à la Chambre—et je m'étonne que le chef de l'opposition ne puisse se mettre cela dans la tête—qu'il n'y avait pas de preuves en 1973 ni au début de 1974, mais seulement des rumeurs et des insinuations—

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Vérifiez le compte rendu. A ce sujet, mes fonctionnaires ont demandé aux agents de police d'intervenir et d'instituer cette enquête car elle ne pouvait être menée que par les forces de police. Dénaturer les faits comme le chef de l'opposition le fait au début de ses questions n'aidera pas à tirer la situation au clair.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a la parole pour poser une question de privilège.